

Extraits de la présentation Demandes d'informations

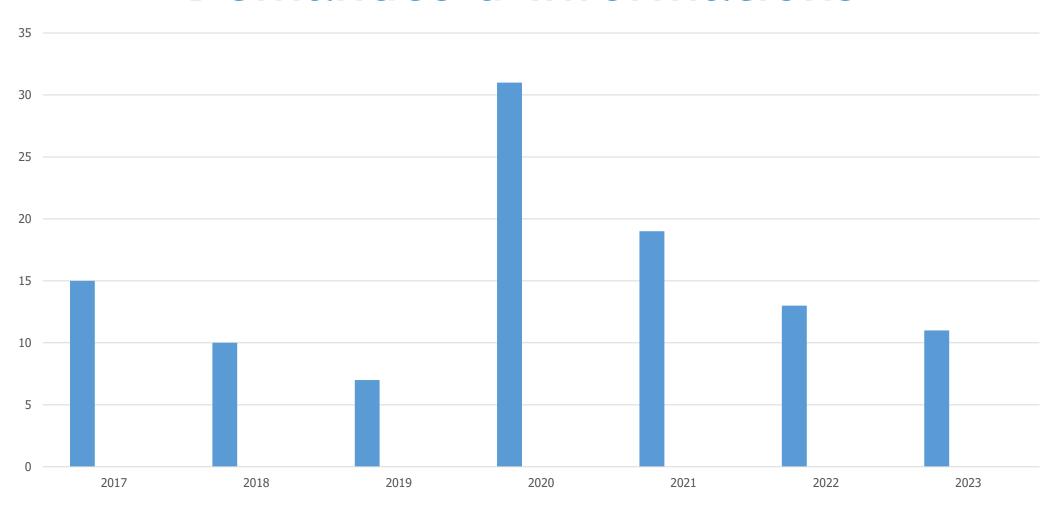


Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de la Base Aérienne 107 SLT DORME - Vélizy-Villacoublay

- Bilan de l'activité de l'aérodrome
- Demandes d'informations
- Focus sur les accueils PAF et communication préalable



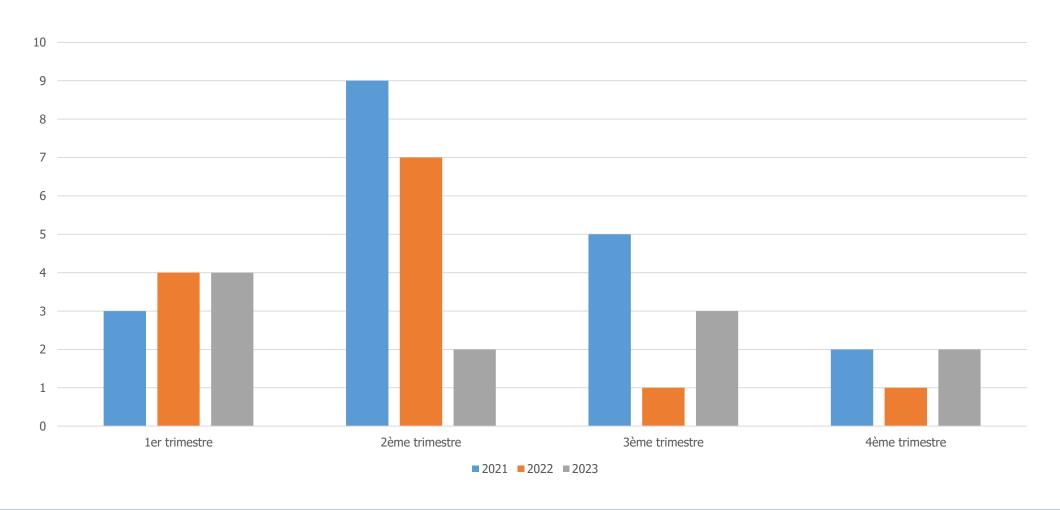
Demandes d'informations







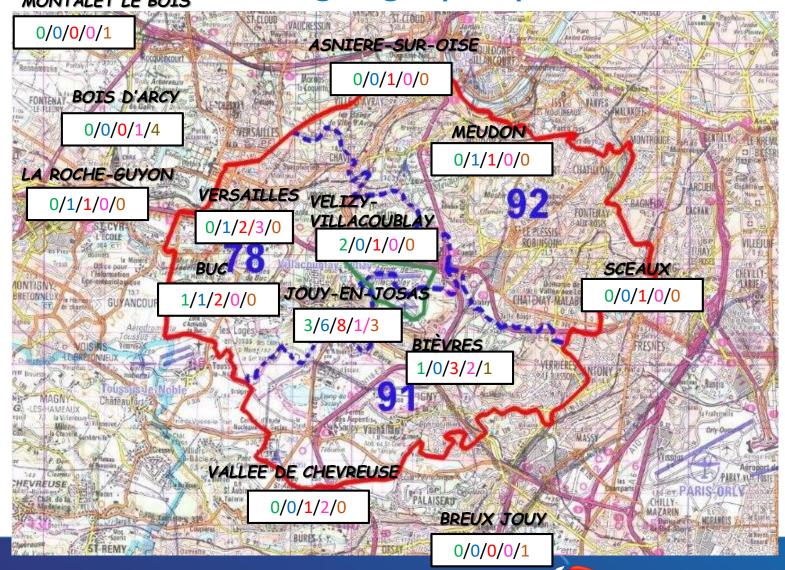
Demandes d'informations







Répartition géographique des demandes d'informations



2019/2020/2021 /2022/2023



Synthèse des demandes d'informations

Entraînements - exercices

Demandes émanant de toutes communes

Une dizaine de demandes d'informations recensées suite à des survols fréquents, des hélicoptères en stationnaire et des passages basse altitude.

Réponse

Pour l'ensemble il s'agit soit :

- d'exercices particuliers,
- d'une nécessité opérationnelle (flagrant délits).

L'ensemble des exercices sont exécutés conformément aux règles d'utilisation de la plate-forme.





Synthèse des demandes d'informations

Survols d'aéronefs non basés

Demandes émanant de toutes communes

Une demande d'information ne concernant pas les aéronefs de la base aérienne a été recensée pour 2022 et une pour 2023.

Réponse

- Entraînement du centre d'entraînement à la voltige aérienne (CEVA) de l'aérodrome de Chavenay.
- -Vol au profit du SAMU pour le transport d'organe vers des hôpitaux parisiens.





Synthèse des demandes d'informations Trafic nocturne

Demandes émanant de toutes communes

Quelques demandes d'informations concernent l'activité aérienne nocturne.

Réponse

L'activité aérienne de la plate-forme en heures non ouvrables et notamment de nuit est limitée. En pleine nuit, elle reste exceptionnelle.

Ces survols s'expliquent systématiquement par :

- les missions de rapatriement sanitaire de militaires et civils,
- les missions opérationnelles de la SAG,
- les vols gouvernementaux
- Transport d'organes.





Bilan des demandes d'informations

- 12 demandes d'informations reçues par la BA 107 en 2023
- Chaque demande d'informations relative à l'activité aérienne fait l'objet d'une réponse, le délai moyen étant de 4 jours.
- Information des élus locaux dès connaissance d'une activité particulière sur des zones ciblées ou d'un regain d'activité afin d'en informer les riverains → 5 mails d'information transmis par la base aérienne aux communes et aux associations contre les nuisances sonores afin d'annoncer des entraînements et/ou démonstrations de capacités opérationnelles.

